

# L'OCTROI DES MICROCREDITS EN CÔTE D'IVOIRE: LE DEFI DE LA CONFIANCE ENTRE PRÊTEURS ET EMPRUNTEURS DANS UN CONTEXTE DE FRAGILITE POLITIQUE ET ECONOMIQUE

*N'goran Koffi Parfait*  
*Grodji Kouamé Félix*

Université Alassane Ouattara de Bouaké

---

## Abstract

This article shows that the scarcity of loans in the post-conflict context in Côte d'Ivoire is linked to the fall of the level of trust between the Institutions of Micro-finance and the borrowers. Most Institutions of Micro-finance practice under a form or under other one the individual loan and/or the collective loan called «credit of united deposit». Principally founded on a high supply of trust, this form of credit implicates, in principle, a less rigid control due to the collective commitment to reimburse the loan. But the sociopolitical crisis crossed by Côte d'Ivoire eroded the degree of trust between the Institutions of Micro-finance and the borrowers and made more difficult the access of the groups of joint and several guarantee to the microcredits.

---

**Keywords:** Trust, politico-military conflict, Institutions of Micro-finance, microcredits, Côte d'Ivoire

---

## Résumé

Cet article montre que la rareté des prêts dans la Côte d'Ivoire post-conflituelle est liée à la baisse du niveau de confiance entre les Institutions de Micro-finance et les emprunteurs. La plupart des Institutions de Micro-finance pratiquent sous une forme ou sous une autre le prêt individuel et/ou le prêt collectif appelé « crédit de caution solidaire ». Essentiellement fondée sur un stock élevé de confiance, cette forme de crédit implique, en principe, un contrôle moins rigide du fait de l'engagement collectif à rembourser le prêt. Mais la crise sociopolitique qu'a traversée la Côte d'Ivoire a érodé le degré de confiance entre les Institutions de Micro-finance et les emprunteurs

et rendu plus difficile l'accès des groupes de caution solidaire aux microcrédits.

---

**Mots clefs :** Confiance, conflit politico-militaire, institutions de micro-finance, microcrédits, Côte d'Ivoire

### **Introduction**

La crise financière mondiale de 2008 et celle que traverse l'Europe en ce moment ont repositionné la problématique de la confiance au cœur des débats publics : confiance dans ou sur les marchés, confiance dans les relations interbancaires, confiance dans les institutions, confiance dans les Etats, etc... En effet, que ce soit au niveau social, politique ou dans le domaine économique, il semble en pratique que c'est la confiance qui est le principal ressort des relations d'échanges durables entre les acteurs sociaux. Il faut un minimum de confiance, pour affranchir un courrier, épargner de l'argent dans une institution bancaire, faire un prêt. De ce constat émerge la question principale qui guide cette contribution. Comment dans le contexte actuel de post-conflit en Côte d'Ivoire, le niveau de confiance entre les Institutions de Micro-finance et les emprunteurs affecte-t-il l'octroi des microcrédits ?

L'irruption des Institutions de Micro-finance (IMF) dans le champ économique ivoirien au début des années 90 a suscité beaucoup d'espoir. Car, face aux énormes difficultés qu'éprouvaient les micro-entrepreneurs à obtenir du crédit auprès des banques commerciales (filiales des banques internationales pour la plupart), ces structures étaient une solution indiquée pour booster une économie ivoirienne fragilisée par la grave récession des années 80. En principe, la micro-finance suppose la possibilité d'octroyer du crédit à des entrepreneurs ne disposant pas d'une épargne ou d'un capital financier pouvant répondre aux besoins de financement de leurs activités. En Afrique et particulièrement en Côte d'Ivoire, elle est généralement orientée vers les acteurs du secteur informel (artisans, détenteurs de petits commerces, commerçantes de produits vivriers, etc.), notamment les femmes. En Côte d'Ivoire, les IMF jouent un rôle significatif dans l'économie nationale et ce, en dépit de l'instabilité sociopolitique que vit le pays depuis plus d'une décennie. L'argent injecté par ces institutions dans le financement des micro-projets a connu une progression rapide. On note à titre d'exemple, que le niveau des crédits octroyés est passé de 6 160 000 000 milliards de francs CFA à 20 907 000 000 milliards de francs CFA, et à 11 922 664 855 milliards de francs CFA respectivement en 1997, 1999 et 2002. Mais le basculement de la Côte d'Ivoire dans la violence armée en septembre 2002 a considérablement affecté l'économie nationale et les institutions financières. Le secteur de la micro-finance a été perturbé. Il a

dû faire face à des difficultés en termes de liquidité et de recouvrement des créances mais aussi à la prolifération de structures peu crédibles qui ont contribué peu ou prou à décrédibiliser de nombreuses IMF. Malgré cette situation, les IMF sont restées très actives dans la distribution de crédits et dans la lutte contre la pauvreté. En moyenne, l'encours des crédits entre 2003 et 2010 est de l'ordre de 26 milliards de francs CFA. Après la violente crise post-électorale (novembre 2010-avril 2011), les nouvelles autorités ont lancé un programme d'assainissement du secteur de la micro-finance. Ce programme a conduit au retrait de plus de 70 autorisations d'exercer. Dans un contexte de post-conflit marqué par la montée de la pauvreté, les microcrédits devraient a priori servir à booster l'économie nationale en alimentant les activités des petits opérateurs économiques. Or malgré les déclarations d'intentions des pouvoirs publics visant à offrir et recouvrer des prêts de fonds de roulement auprès des micro-entrepreneurs, les performances des IMF en matière de distribution de crédits demeurent relativement faibles. Pour corriger ce déséquilibre, les solutions envisagées par la Commission Nationale pour la Micro-finance (CNM) portent sur un ensemble de mesures. Entre autres, il s'agit du renforcement des fonds propres et simultanément la réduction des immobilisations, de la mise en place d'une politique commerciale visant à collecter de l'épargne longue et de la transformation plus longue des dépôts en crédits. De plus, l'Etat à travers la DGTP<sup>12</sup> supervise les activités des IMF et encourage la création des structures de microcrédits afin de permettre aux petits opérateurs économiques d'avoir accès aux sources de financement bancaire.

Toutefois la société ivoirienne porte encore les stigmates de la crise. De fait, l'octroi des microcrédits n'est pas sans lien avec la qualité des relations entre les institutions prêteuses et les emprunteurs. Car, le conflit politico-militaire a provoqué un effritement de la confiance dans le corps social. Cet affaiblissement de la confiance ne se situe pas seulement au niveau des relations interethniques ou communautaires. Il s'observe aussi dans les relations interpersonnelles ainsi que dans celles entre les acteurs sociaux et les institutions et vice-versa. Dans le secteur de la micro-finance, on note un faible niveau de transformation des dépôts en crédits pendant le conflit armé. Les dépôts qui constituent par ailleurs l'essentiel des ressources sont très peu développés (CNM, 2006). Au total, la crise a affecté les relations entre les IMF et les emprunteurs et provoqué une baisse au niveau de la distribution des microcrédits. Or la confiance est une ressource fondamentale dans le développement de relations productives entre les acteurs économiques, mais aussi un facteur clé de la performance économique. Pourquoi ? Parce qu'elle permet de réduire l'incertitude (Fukuyama 1994), d'améliorer l'information

---

<sup>12</sup> Direction Générale du Trésor Public

sur le risque de la personne à qui l'on prête et de s'assurer qu'il fournira l'effort nécessaire pour honorer ses dettes. Mais aussi de « diluer » la complexité qui entoure les échanges économiques. Et dans une société donnée, l'attitude des acteurs sociaux vis-à-vis du système financier est tributaire du degré de confiance qui y circule (N'guessan, 2005).

Dans cette perspective, comment se caractérise la confiance entre les Institutions de Micro-finance et les emprunteurs dans l'octroi des crédits dans le contexte actuel de post-conflit ? Quelles en sont les incidences sur les prêts aux emprunteurs ? Notre propos repose sur l'hypothèse suivante : la crise politico-militaire a entraîné une baisse du niveau de confiance entre les institutions prêteuses et les emprunteurs qui réduit l'accès de ces derniers aux microcrédits dans le contexte de post-conflit.

Cette contribution s'appuie essentiellement sur des données de seconde main comprenant des statistiques relatives au secteur de la micro-finance en Côte d'Ivoire et disponibles au Ministère de l'Economie et des Finances, au Trésor Public et à la Commission Nationale pour la Micro-finance. Outre cette première catégorie de documents, des articles, mémoires ou thèses en lien avec la problématique des microcrédits en Côte d'Ivoire et dans d'autres contextes comme le Bangladesh, la Tunisie et le Togo ont fourni de la matière pour l'analyse. Subsidiairement, des entretiens ont été réalisés avec des commerçantes appartenant à des groupes de caution solidaire (GCS) ainsi que des agents de crédits et le gestionnaire de la MUCREFAB<sup>13</sup>, une structure de micro-finance opérant à Aboisso, Bassam et Tiassalé dans la partie méridionale du pays.

### **1. Cadre théorique de l'étude**

La théorie de la confiance constitue le socle de l'analyse dans cet article. Les perspectives théoriques relatives à la confiance foisonnent. Toutes ou presque s'accordent sur le rôle central de la confiance dans les échanges sociaux et économiques. Néanmoins, deux principales tendances se dégagent. L'approche utilitariste incarnée par des économistes comme Williamson (1985, 1993), envisage la confiance comme le produit d'une relation interpersonnelle qui s'appuie sur un calcul stratégique reposant *in fine* sur les intérêts des parties engagées dans l'échange. Autrement dit, pour les économistes, celui qui fait confiance la fait parce qu'il pense y avoir un intérêt. Ainsi selon Williamson, le banquier londonien qui accorde, en quelques minutes et sur un simple coup de fil, un prêt de 200 000 livres à un armateur norvégien, ne fait qu'un simple calcul de risque-opportunité. Contre cette approche instrumentale fondée sur l'hypothèse de l'opportunisme des acteurs, s'est développée autour des travaux de l'économie des conventions (Baudry, 1999 ; Harrison, 1999 ; Orléan, 1999 ;

---

<sup>13</sup> Mutuelle de Crédits des Femmes Actives et Battantes.

Salais, 1989) et de bien d'autres chercheurs (Coleman, 1990 ; Giddens, 1990 ; Granovetter, 1985 ; Luhmann, 1979 ; Zucker, 1986) une autre perspective qui met en évidence la dimension sociale de la confiance. Parmi ces auteurs, Zucker (1986) développe une approche particulièrement féconde dans son étude sur les modes de production de la confiance.

Selon Zucker, la confiance est une série d'attentes sociales partagées par les personnes impliquées dans un échange économique. Il distingue trois principales formes de confiance en fonction de leur mode de production. Primo, la confiance *intuitu personae* (*characteristic based trust*). Celle-ci est attachée à une personne et trouve son origine dans les similitudes sociales telle que l'appartenance à une famille, à une ethnie ou à un groupe donné. Fondé sur les caractéristiques particulières des personnes, ce type de confiance peut être considéré comme une donnée et ne peut pas faire l'objet d'échange. Elle peut néanmoins disparaître à la suite d'une trahison (Mangernatin, 2009). Secundo, la confiance relationnelle ou *process based trust*. Cette forme de confiance peut être définie comme une croyance particulière dans les actions ou le résultat des actions d'autrui. Elle tire sa source des expériences d'échanges réguliers mais aussi des processus de don et de contre-don. Le maintien ou la survie du *process based trust* dépend de (i) la poursuite de la relation, (ii) la stabilité des partenaires, (iii) le partage d'une culture commune ou d'une vision du monde similaire et de (iv) la stabilité de l'organisation au sein de laquelle les parties sont engagées. Dans la confiance relationnelle, les individus peuvent investir dans la construction de signaux qui sont producteurs de confiance (attitude coopérative lors du travail en commun, présentation des résultats en temps et en heures, absence de tricherie). Ces signaux incitent la personne ou l'organisation à qui on a accordé sa confiance au respect de ses engagements. Tertio, la confiance institutionnelle ou *institutional based trust* est attachée à une structure formelle qui garantit les attributs spécifiques d'un individu ou d'une organisation. Pour Mangernatin (2009), ce troisième type de confiance existe sous deux formes : la confiance spécifique à une personne ou une firme et celle accordée à des intermédiaires. La première est caractérisée par un ensemble de signaux qui permettent au second protagoniste de réduire le champ des actions possibles de l'émetteur de signaux (une marque ou un diplôme par exemple). Par ailleurs explique-t-il, les mécanismes d'intermédiation tirent leur fonction de créateur de confiance des cas où l'incomplétude ou même l'échec de la transaction ne peut être imputé à aucune des parties.

Ces trois registres de confiance diffèrent, mais peuvent se compléter. Les avocats par exemple misent sur la confiance personnelle de leur client, mais ils s'appuient en même temps sur une confiance institutionnelle

construite par un ensemble de dispositifs tel que l'ordre professionnel ou le diplôme.

L'approche développée par Zucker est particulièrement intéressante pour élucider la question de l'octroi des prêts en Côte d'Ivoire dans le contexte actuel. La confiance renvoie ici aux attentes positives et réciproques par rapport à l'octroi des microcrédits et à la capacité qu'ont les emprunteurs (notamment les groupes de caution solidaire féminins) de pouvoir rembourser. Mais qu'est-ce qui peut garantir la confiance entre prêteurs et emprunteurs dans un contexte caractérisé par un accroissement des risques à faire confiance ? Entre les IMF et les emprunteurs, les sources de la confiance peuvent être multiples. Il peut s'agir en premier lieu des expériences d'échanges (l'octroi de crédits avant la crise, le remboursement effectif d'un prêt) entre les institutions prêteuses et les emprunteurs. Ces expériences passées génèrent une expérience de la relation entre les parties. Elles participent également à la construction de la confiance entre les parties. La poursuite de l'octroi des prêts, la stabilité des acteurs économiques (IMF et emprunteurs), le partage d'une vision commune (soutien au financement des activités économiques) constituent des éléments favorables au maintien de la confiance. Lorsqu'il s'agit de nouveaux emprunteurs, la relation s'établit en fonction des signaux qui reposent sur une confiance institutionnelle. La confiance nécessaire à l'octroi des prêts est générée à la fois par les garanties légales dont s'entourent les IMF et les emprunteurs et par les signaux de compétence ou de crédibilité qu'ils émettent. Une fois que les principes généraux ont été arrêtés et que la coopération donne lieu à l'octroi des crédits, la confiance change de nature et de rôle. Elle devient interpersonnelle, entre les acteurs (les agents de crédits et les emprunteurs) qui participent à l'octroi des microcrédits. Ainsi, la confiance concerne deux niveaux différents (confiance relationnelle ou interpersonnelle et confiance institutionnelle). Elle n'est pas mobilisée dans les mêmes circonstances, et n'a pas le même rôle. Mais, elle apparaît comme fortement complémentaire et interdépendante.

## **2. Evolution de l'épargne et des crédits dans le secteur de la micro-finance en Côte d'Ivoire**

La micro-finance en Côte d'Ivoire a connu une forte progression depuis 1995. Conjuguée avec les profonds changements intervenus dans le secteur financier, la dévaluation de 1994 a permis la modification de la grille des taux directeurs, la mise en place d'un marché monétaire rénové et la libéralisation des conditions de création des IMF. Les tableaux ci-après donnent un aperçu de l'évolution de l'épargne collectée et des crédits octroyés par les IMF de 1997 à 2011.

## 2-1. Les dépôts ou l'épargne collectée

**Tableau n°1:** Evolution de l'épargne collectée par les IMF de 1997 à 2011

Indicateurs	Avant la crise politico-militaire		Pendant la crise politico-militaire									En période de post-conflit	
	1997	1999	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	
<b>Nombre de clients</b>	30 429	–	485 935	496 553	576 951	629 458	684 856	794 560	958 046	1009821	1 025 212	1 010 501	
<b>Encours des dépôts (en FCFA)</b>	8 129 000 000	26 379 000 000	31 320 536 279	41 614 834 637	50 495 225 962	60 937 476 791	72 960 054 441	83 251 823 722	85 338 453 726	8978034 9098	90 174 864 890	89 204 187 762	

*Source: Données du Trésor Public, 2012*

Les statistiques sur le secteur de la micro-finance indiquent une hausse des dépôts entre 1997 et 1999. L'épargne totale collectée par ce secteur est passée de 8 129 000 000 milliards de francs CFA en 1997 à 26 379 000 000 milliards en 1999 soit une amélioration de plus de 224,5%. De 31 320 536 279 milliards de francs CFA en 2002, les dépôts ont atteint 41 614 834 637 milliards en 2003, 50 495 225 962 milliards en 2004, 60 937 476 791 milliards en 2005, 72 960 054 441 milliards en 2006 pour se situer à 90 174 864 890 milliards en 2010. Cette croissance s'explique par l'augmentation des clients qui sont passés de 485 935 en 2002 à 1 025 212 en 2010.

L'engouement des populations ivoiriennes pour cette forme de système financier a suscité la création de nombreuses institutions proposant des services de micro-finance. La finalité de ces institutions est de permettre à des personnes déjà fragilisées socialement et économiquement de sortir de cette situation difficile, ou d'aider les couches sociales les moins nanties à développer des activités génératrices de revenus (AGR). Mais dans la plupart des cas, ce sont les populations qui ont constitué une épargne qui peuvent bénéficier d'un prêt.

On note par ailleurs que sur la période 2010-2011, le nombre de clients est passé de 1 025 212 à 1 010 501 million. Il y a également une baisse de l'épargne collectée qui est passée de 90 174 864 890 milliards de francs CFA en

2010 à 89 204 187 762 milliards de francs CFA en 2011. A priori, cette tendance baissière est à mettre en lien avec l'enlisement de la situation sociopolitique qui en instaurant un climat de peur généralisé a plutôt vu se développer des pratiques de retraits massifs chez les ménages.

## 2-2. Les crédits octroyés

**Tableau n°2: Evolution des crédits distribués par les IMF de 1997 à 2011**

Indicateurs	Avant la crise politico-militaire		Pendant la crise politico-militaire									En période de post-conflit
	1997	1999	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
<b>Encours des crédits (en FCFA)</b>	6 160 000 000	20 907 000 000	11 922 664 855	17 054 378 395	25 675 693 048	25 675 693 048	24 181 575 345	29 485 521 345	327036 45080	350815 33647	24 15 7 392 229	24 157 392 229
<b>Nombre de crédits encours</b>	–	–	30 848	30 848	30 848	45 979	43 304	52802	56697	61669	47 91	47 912
<b>Montant des crédits en souffrance (en FCFA)</b>	–	–	2 111 450 075	728 644 772	2 361 127 728	2 272 652 918	4 939 082 960	3 239 582 823	2 554 293 147	2 104 016 849	2 652 992 985	2 652 992 985
<b>Taux de créance en souffrance</b>	<b>3%</b>	<b>0,2%</b>	<b>17,7%</b>	<b>4,3%</b>	<b>9,2%</b>	<b>8,9%</b>	<b>20,4%</b>	<b>11,0%</b>	<b>7,8%</b>	<b>6,0%</b>	<b>11,0%</b>	<b>20,3%</b>

*Source: Données du Trésor Public, 2012*

Au niveau de l'encours des crédits, on relève une progression remarquable avant 2002. De 6 160 000 000 milliards de francs CFA en 1997, il atteint 20 907 000 000 milliards de francs CFA en 1999 soit une hausse de 348%. Le taux de créance en souffrance est également en baisse. De 3% en 1997, il atteint 0,2% en 1999. En 2004, l'encours du portefeuille de crédits s'est élevé à 25 675 693 048 milliards de francs CFA contre 11 922 664 855 milliards en 2002. Sur la période 2002-2010, l'épargne totale collectée par le secteur de la micro-finance a contribué à l'octroi de crédits à hauteur de 24,2 milliards en 2005; 28,9 milliards en 2006 et près de 30 milliards en 2007.

A la faveur de la mise en œuvre du programme de sortie de crise issu de l'APO<sup>14</sup> et de la conclusion de l'AUPC<sup>15</sup> en août 2007 dont la bonne exécution devrait conduire à une FRPC<sup>16</sup>, le secteur de la micro-finance a bénéficié d'un retour progressif de la confiance non seulement chez les opérateurs économiques mais aussi et surtout chez les clients des IMF (CNM, 2008). Mais cette évolution s'est accompagnée de difficultés qui ont entamé les performances enregistrées. En effet, sur la période de la mise en œuvre de l'APO, l'encours des crédits n'a connu qu'une lente évolution. Par rapport aux années 2006, 2010 et 2011, le niveau de transformation des dépôts en crédits est donc en baisse. Les taux de créance ont quant à eux connu une évolution remarquable et le nombre des crédits distribués est resté relativement faible.

Les entretiens réalisés avec certains responsables d'IMF et de groupes de caution solidaire féminins (GCSF) montrent que l'absence d'épargne longue évoquée ci-dessus ne s'explique pas seulement par la faiblesse de l'offre de crédits. Il faut aussi prendre en compte la recrudescence des impayés.

« C'est parce que y a des problèmes de remboursement de plus en plus que les prêts que nous leur octroyons diminues d'années en années... ». Béhi, Caissière d'IMF.

« Des femmes ont demandé crédit, quand ont leur a donné l'argent, elles n'ont pas remboursé. La structure [la structure de microcrédit] n'a pas eu d'autres moyens de rentrer dans ses fonds ce qui fait que pour avoir crédit maintenant c'est difficile ». Akoua, Mutualiste et Responsable d'un GCSF.

« Aujourd'hui, ce qu'on constate c'est que plusieurs femmes ont pris l'argent et elles n'ont pas remboursé ça fait que quand tu demandes crédit pour qu'on te donne il faut convaincre par A+B les agents de crédits... C'est vraiment difficile pour nous d'avoir des crédits consistants qui peuvent nous

---

<sup>14</sup> Accords Politiques de Ouagadougou.

<sup>15</sup> Assistance Urgence Poste Conflit.

<sup>16</sup> Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et pour la Croissance.

permettre de financer nos activités, je vous le sincèrement c'est difficile d'avoir des crédits...». Djèza, Mutualiste et Responsable d'un GCSF.

Ce sont en effet, 4 939 082 960 milliards de francs CFA qui sont tombés en souffrance au cours de l'exercice 2006, contre 2 272 652 918 milliards de francs CFA en 2005 et 2 361 127 728 milliards de francs en 2004 ; soit des taux de créances en souffrance respectifs de 14%, 5,2% et 6,3%. Les années 2010 et 2011 affichent respectivement un niveau des impayés encore plus élevé avec environ 11% et 20,3% comme taux de créance en souffrance. L'analyse de la situation financière met en parallèle les crédits octroyés et les montants de crédits en souffrance. La caractéristique majeure de la situation financière est le solde négatif des fonds propres au niveau de la consolidation patrimoniale du secteur. L'équilibre financier n'est généralement pas atteint, des problèmes de recouvrement des créances sur prêts subsistent.

### **3. La confiance comme garantie principale dans l'octroi des microcrédits**

Dans le domaine bancaire, les garanties légales ou matérielles constituent une ressource importante pour l'emprunteur de crédit. Mais elles ne suffisent pas pour que l'institution prêteuse libère le crédit. La confiance réciproque (garantie immatérielle) entre le prêteur et l'emprunteur est déterminante. Dans l'optique de Zaouali (2002), toute opération de crédit repose sur la confiance, la confiance que celui qui prête accorde à celui qui emprunte. Toutefois, le contexte social dans lequel se déploie la coopération peut avoir une incidence sur le niveau de confiance entre le prêteur et l'emprunteur.

#### *3-1. Avant la crise politico-militaire*

Dans les contextes de stabilité et de paix, il y a un stock élevé de capital social et les activités économiques se développent plus facilement. L'importance de l'encours des crédits sur la période 1997-2001, surtout la progression du nombre de crédits distribués montre que le niveau de confiance entre les IMF et les emprunteurs était plus élevé au cours de ces années. En plus de montrer tout le potentiel dont dispose ce marché financier (CNM, 2006), l'accroissement du nombre de crédits distribués par les IMF aux petits opérateurs économiques avant le déclenchement du conflit politico-militaire peut s'expliquer par le climat de paix et de stabilité socio-politique qui prévalait. Dans un tel environnement en effet, l'incertitude sur le comportement des emprunteurs ainsi que les risques à ne pas respecter les engagements semblent moins élevés.

Les méthodologies de crédits qui fonctionnent en micro-finance reposent davantage sur le modèle de crédits individuels et le modèle de crédits à des groupes. L'évaluation des crédits est centrée sur la volonté et la capacité des clients à rembourser plus que sur les actifs pouvant être saisis en

cas de non remboursement (Tivoly, 2007). Dans certains cas, les prêts peuvent avoir recours à des garanties matérielles comme le nantissement des actifs, des terrains et des constructions ou des appareils ménagers. Cependant, la légalité et la pratique de ce type de mesures de garantie sont souvent remises en cause par les prêteurs. Car, le problème principal auquel se heurtent les micro-entreprises est l'absence de garantie légale. Les IMF ont donc développé le prêt collectif<sup>17</sup>, un moyen de pallier l'insuffisance, voire l'absence de garanties matérielles (Bastiaenen et Van Rooij, 1997; BIT, 1998), afin d'accorder des crédits aux micro-entrepreneurs à un coût raisonnable tout en parvenant à maintenir un taux de remboursement. C'est dans la logique et le lien du groupe que résident ces garanties qui manquent aux emprunteurs. Pour l'institution prêteuse c'est un moyen de limiter les risques et les asymétries d'information, donc les coûts (Guérin, 2001). Des agents de crédit le justifient eux-mêmes :

« Le fait que les femmes se constituent en groupes de caution solidaire était déjà une garantie fondamentale pour nous. A l'absence de garanties financières et même matérielles on arrivait à octroyer les prêts aux GCS parce que tous les membres du groupe prenaient l'engagement de rembourser le prêt en cas de non remboursement d'un ou certains membres du groupe. Avec ça, nous étions motivé à donner le prêt sans ces garanties [garanties matérielle et financière]. Pour nous, une fois que les femmes se regroupaient en groupes de caution solidaire nous étions rassurer, on avait automatiquement confiance et on validait leurs dossiers et elles passaient à la caisse pour le retrait de la somme prêtée .... ». Blandine, Agent de crédit

« La réalité c'est que la majorité des femmes qui constituent nos clientes n'ont pas les garanties légales, les garanties financières ou bien les garanties matérielles qu'on peut saisir en cas de non remboursement des crédits. Or, nous avons créé cette institution de microcrédit pour les aider, c'est ce serment que nous avons prêté et il fallait atteindre l'objectif. On a été donc obligé de leur demander de se constituer en GCS pour faire les prêts en ayant confiance que les femmes vont rembourser. Les GCS étaient la meilleure solution, la meilleure garantie. Tout a bien marché dans les débuts de nos activités... ». Odile, Agent de crédit.

A travers les groupes de caution solidaire, les IMF ont accès à l'information à la fois sur les emprunteurs solvables, la surveillance ainsi que sur le contrôle des comportements de remboursement. Toute défaillance est jugée par le groupe et la pression mutuelle des membres du groupe joue un rôle suffisamment incitatif pour assurer les remboursements. Le problème de

---

<sup>17</sup> Le crédit est octroyé au prêteur à condition qu'il fasse partir d'un groupe de 4 ou 6 autres prêteurs s'engageant à s'assister dans la gestion du prêt, surtout à rembourser le prêt si l'un d'entre eux n'est pas en mesure de le faire lui-même. De plus, si le prêt n'est pas remboursé, aucun des membres du groupe ne pourra bénéficier d'un autre prêt pour lui-même.

hasard moral est ainsi limité. Le principe d'auto-sélection et le droit de regard du groupe sur l'utilisation du crédit évitent à l'institution la recherche d'information sur la qualité des emprunteurs. Ce système de sélection mutuelle implique des relations moins étroites entre prêteurs et emprunteurs. On retrouve dans ce contexte un potentiel ou une accumulation du « capital confiance » dans les relations entre IMF et groupes de caution solidaire. Il y a donc plus de sécurité, d'assurance, de confiance à octroyer des crédits aux groupes de caution solidaire.

La pratique du prêt collectif par les IMF avant la crise a diminué les risques d'opportunisme chez les emprunteurs. La circulation de l'information, la coordination et l'action collective ont conduit à une meilleure coopération dans les expériences d'octroi des prêts. Le remboursement régulier des crédits a donné l'avantage aux groupes d'emprunteurs de bénéficier d'autres prêts sans aucune forme de garanties.

« J'ai été surprise par les emprunteuses lors de leur toute première expérience de crédit. Contre toute attente, ces groupes-là ont remboursé et plus intéressant encore dans le délai qu'on leur avait accordé par rapport au remboursement dont je parle. En tout cas, dans l'ensemble chaque groupe a pu rembourser le montant de crédits qui lui était octroyé. Ce résultat nous a motivé à accorder les crédits aux groupes d'emprunteuses, aux anciens mais surtout aux nouveaux groupes sans crainte, sans peur parce qu'on avait désormais confiance aux femmes des nouveaux groupes de caution solidaire féminins...Quand on partait aux Assemblées Générales, ce résultat était presque le même dans la plupart de nos structures qui exercent l'activité dans d'autres villes ... ». Odile, Agent de crédit.

« Moi, mon groupe là, quand on nous a donné crédit là, je suis parti chauffer mes camarades [faire pression sur mes camarades] pour que on travaille, et puis on a qu'à rembourser vite vite [rembourser dans le délai prévu] comme d'habitude crédit là. Dieu merci, les femmes là on comprit ça. C'est ça même qui a fait que on nous a même pas fatigué pour nous donner troisième fois, quatrième fois même cinquième fois crédit. Et puis on nous a demandé si on voulait pas augmenté l'argent de crédit là parce que on est beaucoup dans groupe là et puis l'argent que on demande est petit. C'est ça on a dit à la femme qui donne crédit là que on a peur. Mais, elle nous a dit que elle fait confiance à nous, que elle sait que on va rembourser parce que c'est pas premier crédit que on prend. Y a même pas de problème on va nous donner mais elle compte sur nous, faut pas on va verser sa figure part terre [on doit rembourser pour ne pas qu'elle ait honte]. On était cinq femmes, on voulait trois cents mille c'est-à-dire que chacun prend soixante mille. Mais par finir, comme elle dit que elle a confiance que on peut rembourser bien, on nous a donné cinq-cents mille...Bon, nous aussi on a fait effort pour

rembourser tout. Ça fait que quand on a besoin de crédit encore on nous donne encore ». Moya, Mutualiste et Responsable de GCS.

Le respect des engagements et le remboursement des prêts ont permis aux mutualistes de développer des relations de qualité avec l'IMF prêteuse. Pour les deux parties, le bénéfice généré par ces relations, c'est la production, la fixation et l'entretien de la confiance. Dans cette optique, on peut penser avec Zucker (1986) et Mangernatin (2009) que l'enracinement de la confiance a favorisé la régularité dans l'octroi des crédits aux groupes de caution solidaire. Cet enracinement de la confiance introduit plus de flexibilité dans le mécanisme d'octroi des prêts chez les IMF. En effet avant la crise, même lorsque les emprunteurs étaient confrontés à une insuffisance ou à un manque de garanties matérielle et financière, les IMF leur octroyaient les crédits en s'appuyant sur la confiance comme garantie principale. En absence de garantie matérielle et financière, la confiance est le facteur central dans la réussite de l'octroi des prêts aux emprunteurs. L'étroitesse des relations prêteurs-emprunteurs devient le déterminant principal dans l'accès aux microcrédits.

### *3-2. Pendant la crise politico-militaire*

De façon générale, les situations de crise engendrent un déficit de confiance dans le corps social et sont très peu propices au développement des activités économiques. Le délitement des liens sociaux, la désorganisation de l'appareil de production ainsi que l'informalisation des services publics qui succèdent souvent aux conflits constituent un terreau favorable au développement de pratiques contre-productives : corruption, enrichissement illicite, trafics de tous genres, détournements de fonds, etc.

En Côte d'Ivoire, le secteur de la micro-finance a connu une évolution remarquable pendant plusieurs années, notamment en termes d'offre de services financiers à une clientèle estimée à plus d'un million de personnes. En décembre 2010, l'épargne collectée était estimée à environ 90 milliards de francs CFA avec 47 912 crédits distribués. En dépit de cette progression et des mesures d'assainissement initiées par les nouvelles autorités en 2011, les micro-entrepreneurs ont un accès difficile aux crédits dans une période de post-conflit pourtant caractérisée par la relance de nombreuses activités économiques. Quand ils parviennent à obtenir des prêts, la nature, la taille de leurs activités économiques et le volume de crédits qui en découle ne leur permet pas de produire d'importants bénéfices. L'on lie cette difficulté d'accès aux microcrédits à la fragilisation des réseaux d'IMF (et plus particulièrement de leurs caisses de base), au retrait de la quasi-totalité des bailleurs de fonds du champ de la micro-finance du fait de la crise, au niveau relativement bas voire négatifs des fonds propres pour certaines institutions prêteuses, aux nombreux problèmes de gouvernance, à la mauvaise gestion de la croissance au niveau de certaines

structures de micro-finance (MEF, 2011). Mais la rareté des prêts ne s'explique pas seulement par les contraintes structurelles.

En effet, au cours de l'exercice 2002-2011, le champ de la micro-finance a régulièrement enregistré des cas de fraudes, de malversations financières, des comportements de non remboursement des crédits octroyés aux micro-entrepreneurs individuellement ou en groupe. Dans ses travaux, Tra Lou (2006) s'est particulièrement intéressée aux groupes de caution solidaire féminins. Elle relève que des comportements de non remboursement des prêts ont été observés chez la plupart des emprunteurs dans le cadre du projet « convention cadre pour le financement des groupements informels féminins » initié par la COOPEC<sup>18</sup>.

Dans la mise en œuvre de ce projet, la COOPEC a octroyé des prêts à des groupes de caution solidaire féminins<sup>19</sup>. Elle a mis en place une politique de promotion et de suivi du projet dont la responsabilité relevait d'une part de ses agents et d'autre part des responsables des groupes de caution solidaire. Il s'agissait de sensibiliser les femmes et de faire le suivi-évaluation du projet à chacun de ses stades. Il a aussi été prévu un fonds de caution mutuelle destiné à la couverture des échéances impayées des prêts octroyés par la COOPEC dans le cadre de cette convention. Le projet était fondé sur des motivations qui s'exprimaient en termes d'intérêts ou de profits pour la COOPEC mais aussi en termes de volonté de financer les activités économiques des femmes. Mais les analyses effectuées par Tra Lou à ce sujet montrent que seulement une minorité des groupes de caution solidaire (en général ceux de petite taille d'environ 30 femmes) a réussi à rembourser les prêts. Au niveau de la quasi-totalité des groupes de grande taille (70 et 539 femmes), les taux de remboursement se sont limités respectivement à 17,68% et 23,29% soit un montant évalué à 13 792 023 milliards de francs CFA en janvier 2009. Une étude réalisée auprès de deux IMF (FUCEC et WAGES) au Togo (Noglo et Androuais 2013) confirment la performance des groupes de crédits de petite taille en termes de remboursement de prêts (42% de taux de remboursement). En revanche, ces auteurs montrent que (i) la surveillance mutuelle, (ii) l'homogénéité socio-

---

<sup>18</sup> Coopérative d'Épargnes et de Crédits

<sup>19</sup> Le prêt collectif auprès des femmes ou prêt de groupe de caution solidaire féminin est un mécanisme de crédit qui consiste à faire supporter le risque de défaut solidairement par un ensemble d'emprunteuses. Afin de réduire les coûts de transaction financière, le prêt collectif dans le contexte de la micro-finance a été privilégié dans la mesure où les montants des prêts sont très faibles et les garanties matérielles quasi inexistantes. La caution solidaire exige des clientes qu'elles forment elles-mêmes de petits groupes solidaires et que les membres se portent garant les uns des autres. Également, la caution solidaire génère des incitations aux remboursements et contraint le groupe à se charger de la sélection, la surveillance et du respect des obligations, tâche qui habituellement incombait au prêteur.

professionnelle, sexuelle ou ethnique, (iii) l'acceptation d'autres membres<sup>20</sup>, (iv) l'assistance mutuelle et (v) les sources informelles de crédit (banques ambulantes, tontines, etc.) ont contribué à élever le niveau de remboursement (75%) chez les groupes de caution solidaire.

Selon Tra Lou (2006), l'explication des comportements de non remboursement chez les groupes de caution solidaire féminins pendant le conflit ivoirien se situe à deux niveaux. Primo, au niveau de la représentation que des groupes avaient des prêts. Sur ce point, elle montre que certaines femmes ont refusé volontairement de rembourser les prêts parce qu'elles l'assimilaient à une subvention de l'Etat. Secundo, la mise en œuvre du projet a coïncidé avec la période de crise au cours de laquelle les familles bénéficiaires ont accueilli des déplacés de guerre de la zone CNO<sup>21</sup>. Ainsi, tout en augmentant les charges sociales, cette situation inattendue a créé un dysfonctionnement dans le mode de gestion des activités de ces femmes et a affecté négativement leur capacité de remboursement des prêts contractés.

Le développement des comportements de non remboursement chez les emprunteurs, accroît les risques dans l'octroi des crédits. Dans un contexte sociopolitique instable comme celui qu'a connu la Côte d'Ivoire, ces comportements de non remboursement des crédits renforcent l'incertitude dans les relations entre les IMF et les emprunteurs.

« Pendant cette période de crise on a trop fait confiance aux femmes. Croyant qu'elles étaient démunies et qu'elles avaient vraiment besoin de prêts pour mener une activité pour faire vivre la famille. Plusieurs n'avaient aucune garantie matérielle ni financière. Contre toute attente, certaines ont fui avec l'argent, jusqu'au jour d'aujourd'hui on les voit plus et elles ne sont jamais venues se présenter à nos caisses pour rembourser, jamais...Il y a deux mois de cela, trois femmes d'un GCS sont venues nous rapporter que dès qu'on leur a octroyé le prêt, un montant de un million huit-cents mille francs CFA, en raison de trois-cents mille francs CFA par femme parce qu'elles étaient six. Chose bizzard, leur responsable de groupe a disparu avec tout ce montant. Automatiquement on a mis la main sur ces trois femmes et les autres membres du groupe pour qu'elles procèdent automatiquement au remboursement. Actuellement, ce groupe nous doit encore, il n'a pas encore finit de rembourser...». Sandrine, Gestionnaire d'IMF.

Les comportements de non remboursement sont des signaux négatifs qui affectent la crédibilité des groupes de caution solidaire (les emprunteurs) et étioient la confiance qui structurait les relations entre eux et les IMF. De 2009 à 2010 par exemple, on note une régression significative du volume des

---

<sup>20</sup> Pour Noglo et Androuais, l'acceptation d'autres membres dans un groupe de crédit n'est pas à confondre avec leur sélection. Cette acceptation traduit selon eux la connaissance du profil de risque des nouveaux adhérents.

<sup>21</sup> Centre Nord Ouest.

crédits distribués. Celui-ci est passé de 35 milliards de francs CFA en 2009 à 24 milliards en 2010, soit une baisse de 68,6%. Cette tendance régressive est restée la même au cours de l'année 2011.

Après le changement de régime politique en Côte d'Ivoire, 75 IMF (sur un total de 91 recensées par la CNM en 2006) ont fait l'objet d'un retrait d'autorisation d'exercer. Cette mesure a conduit à l'arrêt ou au ralentissement des transactions financières (les dépôts mais surtout les retraits et l'octroi des prêts). Sous fond de méfiance, les IMF refusent d'octroyer des prêts aux emprunteurs et détiennent plus d'une vingtaine de milliards de dépôts à vue non « distribués ». Ces dépôts sont très souvent transformés en prêts ou en placement auprès des banques commerciales. Le caractère hasardeux d'une telle initiative rend difficile la transformation de l'épargne des clients en crédits. Ces banques dans la plupart des cas n'arrivent pas à rembourser convenablement les crédits qui leurs sont octroyés; ce qui fait que les IMF sont confrontées à des difficultés lors des transactions comme les retraits d'argent avec leurs clients. De ce fait, on enregistre une augmentation et une généralisation du sentiment d'insécurité chez les clients qui n'ont plus confiance en leurs institutions d'origine.

#### **4. Relations prêteurs-emprunteurs en période post-conflit : la relance économique peut-elle reconstruire la confiance ?**

Dans les pays qui ont connu des crises aiguës comme la Côte d'Ivoire, la question du rétablissement de la confiance entre les acteurs sociaux prend une connotation toute particulière parce qu'elle est nécessaire à la réconciliation (dimension sociale et politique) et à la reconstruction d'une économie stable et durable (dimension économique). Avec la relative accalmie au plan sociopolitique, le gouvernement consent des efforts pour créer les conditions nécessaires à la relance rapide des activités économiques afin de « repositionner » la Côte d'Ivoire. Mais, il n'est pas rare de constater que les clients des IMF se tournent de plus en plus vers les tontines. Dans un contexte politique et économique encore fragile, ces formes « traditionnelles » d'épargne constituent pour eux des pratiques de sécurisation ou un système d'épargne sécurisé et d'octroi crédits.

A ce niveau, on peut faire l'hypothèse que la relance effective de l'activité économique en contribuant à réduire la pauvreté, les inégalités sociales ainsi que les tensions politiques relèvera le stock de confiance au sein de la société ivoirienne. Par ricochet, les chances d'un retour de la confiance entre les IMF et leurs clients s'accroissent. Car l'amélioration de l'environnement économique devrait, en principe, permettre de réduire les risques (constitution de structures ou de groupes fictifs, non remboursement des prêts, etc.) et d'augmenter la capacité de chaque partie à tenir ses engagements. Mais cela ne va pas de soi. Certes, il existe un lien significatif entre le retour de la confiance et l'octroi de crédits aux micro-entrepreneurs

parce que dans ces conditions, il y a moins d'incertitude, les coûts de surveillance, d'information et de transaction sont réduits, et l'efficacité dans la gestion des risques s'accroît. Toutefois, l'amélioration de la situation économique n'implique pas nécessairement la mobilisation effective de l'épargne. Or de l'importance de l'épargne dépendra la capacité des IMF à octroyer des crédits. Sur ce point, il n'est pas moins sûr que les expériences d'escroquerie dans le secteur de la micro-finance ainsi que la disparition de nombreuses IMF soient des indices de motivation des ménages à l'épargne. Dans cette perspective, on peut penser avec N'guessan (2005) que l'attitude des acteurs sociaux (notamment les ménages) vis-à-vis des IMF sera tributaire du degré de confiance qui circule dans le secteur de la micro-finance et de la crédibilité des structures qui l'animent. A l'inverse, les détournements de fonds, la création de groupes fictifs et les comportements de non remboursement observés pendant la crise peuvent constituer des facteurs de défiance de la part des IMF dans leurs politiques de distribution des prêts.

### **Conclusion**

Malgré les solutions envisagées par la CNM et la dynamique de relance économique enclenchée par l'Etat ivoirien, les crédits octroyés aux micro-entrepreneurs se sont étiolés. En réalité, le champ de la micro-finance est traversé par une crise de confiance perceptible dans les relations entre les IMF et les emprunteurs. La récurrence des pratiques de détournements et des comportements de non remboursement des prêts, la naissance de groupes fictifs (en ce qui concerne les prêts collectifs) dans un climat d'incertitudes politique et économique, ont favorisé la baisse du niveau de confiance entre les institutions prêteuses et les emprunteurs. L'un des corollaires de ce manque de confiance dans le contexte actuel, c'est l'observance d'une plus grande prudence de la part des IMF et la rareté des prêts aux emprunteurs. En définitive, la reconstruction de la confiance entre les IMF et les emprunteurs est nécessaire, non seulement pour faciliter l'octroi des crédits, mais aussi pour accroître les performances d'une économie ivoirienne dont un pan reste encore dominé par les acteurs de l'informel. Mais la fragilité de la situation économique du pays et la vulnérabilité des ménages devrait conduire, dans cette entreprise de restauration de la confiance, à la recherche de mesures flexibles qui tout en protégeant les IMF garantissent un plus grand accès des micro-entrepreneurs au crédit bancaire.

### **References :**

Akpo, J. 2001. « Problématique de sécurisation de l'épargne des clients, de fiabilité, de transparence des méthodes et techniques utilisées », Bulletin d'Informations Economiques et Financières, Abidjan.

- Alibert, J. 2000. « Les progrès de la micro-finance en Afrique subsaharienne : de l’informel au formel ? ». AEOM, n°328.
- Armendariz de Aghion, B. et Morduch, J. 2005. “The Economics of Microfinance”, the MIT press. Cambridge: Massachusetts.
- Assogba, Y. 2004. *Introduction à l’analyse des dynamiques organisationnelles de l’économie sociale et populaire en Afrique*, Université du Québec en Outaouais.
- Bastiaenen, M. et Van Rooij, P. 1997. “Guarantee funds and NGOs: Promise and pitfalls - A review of key issues”, Working Paper n°18, International Labour Organisation.
- Bureau International du Travail (BIT). 1998. “Revolving Loan and Guarantee Funds. Check List for a Better design and Management of revolving Loan and Garantie Funds in ILO Technical Cooperation Programs”, International Labour Organization.
- Camara, L. 2006. *La gestion des risques en micro-finance: comment gérer avec efficacité les risques d’une institution de micro-finance ?* Abidjan: Edition Plantation.
- Coleman, J. 1988. “Social capital in the creation of human capital”. American journal of sociology, n°94.
- Coleman, J. 1990. *Foundation of social theory*. Harvard University Press.
- Commission nationale pour la micro-finance (CNM). 2006. « Rapport annuel ». Abidjan
- Commission nationale pour la micro-finance (CNM). 2008. « Rapport annuel ». Abidjan.
- Eloi, L. 2009. « Peut-on se fier à la confiance ? ». Revue de l’OFCE, n°108.
- Frisou, J. 2000. « Confiance interpersonnelle et engagement: une réorientation behavioriste », Recherche et Applications en Marketing, 15 : 63-80.
- Fukuyama, F. 1994. “Trust: the social virtues and the creation of prosperity?”, New York: Free Press.
- Gentil, D. et Servet, J. M. 2002. « Micro-finance: petites sommes, grands effets ? » In revue Tiers monde Tome XLIII, n°172.
- Godquin, M. 2004. “Microfinance Repayment Performance in Bangladesh: How to Improve the Allocation of Loans by MFIs”, World Development, 32 (11): 1909-1926
- Granovetter, M. 1985. “Economic action and social structure: The problème of embeddedness”, American Journal of Sociology, vol. 91: 481-510.
- Guérin, I. 2001. « Micro-finance et autonomie féminine », Working paper n°240, Centre Auguste et Léon Walras, Université Lyon 2-CNRS.
- Hofmann, E. et Gnanou, K. M. 2003. « Le microcrédit pour les femmes pauvres: solution miracle ou cheval de Troie de la mondialisation ? », In *Etat*

*du débat Regards de femmes sur la globalisation : approches critiques sur la mondialisation*, Paris, Karthala, [En ligne] <http://chaireunesco.u-bordeaux3.fr/IMG/pdf/genre2003.pdf>, consulté le 10 mai 2013

Issa, O. 2002. *Système de financement décentralisé: Instrument de mobilisation de l'Épargne et de crédit en Côte d'Ivoire*, Rapport de stage. Université d'Abidjan-Cocody.

Karpik. 1996. « Dispositifs de confiance et engagements crédibles », *Sociologie du travail*, Vol. 38, n°4 : 527-550.

Lanha, M. 2001b. « Le prêt de groupe de caution solidaire: Typologie, efficacité et mesure empirique », Typescript, collection Pro Thèse.

Lelart, M. 1990. *La tontine: pratique informelle d'épargne et de crédit dans les pays en voie de développement*. Paris: Edition Jonh Libbey.

Lorenz, E. 2001. « Confiance inter-organisationnelle, intermédiaires et communautés de pratiques ». *Réseaux*, n°108.

Luhmann, N. 2006. *La confiance: un mécanisme de réduction de la complexité sociale*, Paris: Economica.

Mangematin, V. et Thuderoz, C. 2003. « Des mondes de confiance ». Paris: Editions du CNRS.

Mangematin, V. 2009. *La confiance : un mode de coordination dont l'utilisation dépend de ses conditions de production*. Ed. Pertinence.

Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) .2011. Plan d'Action Stratégique 2011.

N'goran, K. P. 2011. « Capital social et accès des commerçantes aux produits vivriers dans les zones de production agricole en Côte d'Ivoire », *Revue Ivoirienne des Sciences du Langage et de la Communication*, Vol. 2, n°5.

N'guessan, T. 2005. *Capital social et croissance économique en période post-conflit: cas de la Côte d'Ivoire*, Abidjan.

Noglo, Y. A. et Androuais, A. 2013. « Micro-finance et performance de remboursement des groupes de crédits au Togo : une enquête de terrain auprès de deux institutions de micro-finance (FUCEC et WAGES) », Université Paris Ouest-Nanterre La Défense, [En ligne] [http://www.erudite.univ-paris-est.fr/evenements/colloques-et-conferences/atm-2013communications-full-papers/?eID=dam\\_frontend\\_push&docID=25269](http://www.erudite.univ-paris-est.fr/evenements/colloques-et-conferences/atm-2013communications-full-papers/?eID=dam_frontend_push&docID=25269), consulté le 7 juin 2013.

Ochi, F. 2006. « Confiance institutionnelle et confiance interpersonnelle dans l'orientation long terme: le cas de la Banque Tunisienne », Actes du XXII<sup>ème</sup> Congrès international de l'Association Française du Marketing, Nantes.

Peyrefitte, A. 1995. *La société de confiance*, Paris: Odile Jacob.

Putnam, R.D. 1993. "The prosperous community", *The American Prospect*, Vol.4, n°13

- Putnam, R.D. 1995. "Bowling alone: America's Declining Social Capital, *Journal of Democracy*", Vol.6, n°1.
- RCI (République de Côte d'Ivoire). 2009. DRSP. « Stratégie de relance du développement et de réduction de la pauvreté », Abidjan.
- Robin, S. et Ruffieux, B. 1999. « L'Economiste au Fond du Puits: l'expérimentation de la confiance » in *La confiance: approches économiques et sociologiques*, Montréal/Paris : Gaëtan Morin Editeur : 75-98.
- Schneider, H. 1997. *Micro-finance pour les pauvres*. Paris: FIDA/OCDE.
- Servet, J. M. et al. 1995. Epargne et liens sociaux : études comparées d'informalités financières, s.l : AEF/AUPELF-UREF.
- Servet, J. M. 1996. « Risque, incertitude et financement de proximité en Afrique : une approche socioéconomique », *Revue Tiers-Monde*, Vol.37, n°145 :41-57.
- Simmel, G. 1996. Secret et sociétés secrètes. Paris: Circé.*
- Soko, C. 1996. *Les modèles de micro-finance en Côte d'Ivoire: origine, organisation et impact*. Paris: L'Harmattan.
- Thuderoz, C. Mangematin, V. Harrison, D. « La confiance: Approche Economiques et Sociologiques ». Paris: Gaëtan Morin
- Tivoly, H.2007. *Les pratiques institutionnelles des micro-finances relatives à la lutte contre la pauvreté : l'expérience de la COOPEC dans la commune du plateau*, Mémoire de DEA, Université de Bouaké.
- Tra Lou, V. 2006. *Analyse des comportements de non remboursement du microcrédit: l'exemple du projet convention cadre pour le financement des groupements informels de la COOPEC de Yopougon Selmer*, Mémoire de Maîtrise, Université de Bouaké.
- Williamson, O.E. 1985. *The Economic Institutions of Capitalism*. Free Press.
- Williamson, O.E. 1993. "Calculativeness, Trust, and Economic Organisation", *Journal of Law & Economics*, 36: 453-486.
- Zaouali, H. 2006. *Le système bancaire islamique à l'ère de la mondialisation : le cas du Maroc*, Université de Laval, [En ligne] [http://www.irec.net/upload/File/memoires\\_et\\_theses/541.pdf](http://www.irec.net/upload/File/memoires_et_theses/541.pdf), consulté le 8 mai 2013.
- Zucker, L. 1986. "Production of trust: institutional sources of economic structure: 1840-1920", *Research in Organization Behaviour*.